



APLM

ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION DU LAC MAGOG

INFOLETTRE ÉTÉ 2017



CONTENU

MOT DE LA PRESIDENTE

- SUIVI DE LA SANTÉ DU LAC ET DE LA RIVIÈRE MAGOG**
L'état de la santé du lac Magog à l'été 2016 : la campagne de mesure de la qualité de l'eau
Les bandes riveraines : la position de l'Association
Analyse de la contribution des sources de phosphore du bassin versant du lac Magog : résultats de l'étude menée conjointement par le groupe CHUVA de l'Université de Sherbrooke et Cogesaf
L'érosion des berges due aux glaces : des solutions
Le dépôt des neiges usées près de la rivière Magog : les normes gouvernementales
- COMITE « RECRUTEMENT »**
Les actions
Qui peut être membre ?
- COMITÉ « EMBARICATIONS MOTORISÉES »**
Accès au lac et à la rivière Magog pour les embarcations motorisées : décisions municipales
Le suivi pour l'installation de stations de lavage des embarcations et de leurs remorques : État de la situation
Participation à la préparation du Mémoire « Plaisance ou déplaisance – Inversez la vague » présenté en novembre 2016 à la députée de Compton/Stanstead, Marie-Claude Bibeau – les suivis
- VISIBILITE DE L'ASSOCIATION**
Les différentes actions et rencontres avec les trois municipalités riveraines
Rencontres et échanges avec diverses associations : MCI (Memphrémagog Conservation inc.), Bleu Massawippi, Association de l'Île du Marais, RAPPEL, Cogesaf, MRC de Memphrémagog, etc.
Coalition pour une navigation durable et responsable : demande de modification de la Loi de 2001 de la marine marchande du Canada : navigation de plaisance vs navigation commerciale : État du dossier

LES SITES À CONSULTER ET LES ACRONYMES

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES ET AUX COMMANDITAIRES ET REMERCIEMENTS POUR LES SUBVENTIONS

Conseil d'administration 2016-2017

Joanne Sarrasin, présidente
Bruno-Marie Béchard Marinier, vice-président
André Chamberland, vice-président
Aline Dumont, secrétaire
Jacques Grandmont, trésorier
Administrateurs :
Robert Goyette, Renée Powell, Élisabeth Têtu

Mot de la présidente, Joanne Sarrasin

Le Plan d'action triennal 2014-2017 préparé par les membres du conseil d'administration (CA) arrive à terme. Il devra être actualisé par les membres du CA 2017-2018. Tout comme les précédentes Infolettres, celle-ci vous présente donc le résultat des diverses actions qui ont été menées en lien avec les priorités retenues.

Même si les actions des membres du CA ne sont pas toujours connues et reconnues à leur juste valeur, je peux vous assurer qu'un énorme travail est accompli dans le cadre de la mission de l'Association :

Voir à la préservation et à l'amélioration de la qualité du plan d'eau du lac Magog et de la rivière en amont et en aval

À chaque année, ces personnes agissent bénévolement en consacrant plusieurs heures de leur temps. Qu'il s'agisse des tâches réalisées pour les prélèvements et l'analyse de la qualité de l'eau, des tâches administratives de secrétariat et de trésorerie, du travail de l'équipe du comité Recrutement et de l'équipe du comité Embarcations motorisées, les personnes que vous avez élues à l'Assemblée générale annuelle en juin 2016 ont effectué un important travail en lien avec la mission de votre Association.

En plus des diverses rencontres de travail, le CA a tenu neuf (9) réunions statutaires. La lecture de cette Infolettre, de même que la consultation régulière de notre page WEB (www.aplm.ca) vous permettront d'en savoir davantage. Par ailleurs, l'Association est à finaliser la mise sur pied d'une page Facebook.

Si vous désirez vous investir dans certains dossiers, nous vous invitons à nous le signaler. Pour ce faire, vous n'avez pas besoin nécessairement de siéger au conseil d'administration ; vous pouvez tout simplement faire partie d'un comité que les membres du conseil d'administration peuvent créer selon les besoins.

Grâce à votre confiance et votre soutien, l'Association continuera de jouer pleinement son rôle pour la préservation de la qualité de ce magnifique plan d'eau.

A P L M

BILAN DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION EN 2016-2017

Selon les priorités du Plan d'action triennal 2014-2017

Quatre priorités ont été retenues dans le plan triennal 2014-2017 de l'Association :

PRIORITÉ 1

AMÉLIORER LA QUALITÉ DU PLAN D'EAU CONSTITUÉ DU LAC MAGOG ET DE LA RIVIÈRE MAGOG EN AMONT ET EN AVAL

La santé du lac Magog en 2016

Au cours de l'été 2016, plusieurs personnes ont pu remarquer que l'eau du lac n'avait jamais été aussi claire, sa transparence maximale a atteint 6.2m, du jamais vu ! Ce record est définitivement relié au fait que les précipitations moyennes de pluie ont été moindres (314mm en 2016, 603mm en 2013). Les précipitations abondantes de pluie sont responsables de l'entraînement des polluants en surface du sol du bassin versant immédiat (BVI) d'un cours d'eau et aussi **des débordements (surverses) de systèmes d'égouts vers ce cours d'eau.**

Au cours de l'été 2016, la campagne de mesure de plusieurs polluants en plusieurs sites et à plusieurs occasions a conduit à une **image révélatrice de la diversité des sites et à une meilleure compréhension de la pollution** respective de ceux-ci. La classification trophique des sites est la suivante :

- Le Marais au sud du lac : Eutrophe (eau très enrichie en éléments nutritifs)
- La Baie de Dominique Savio et l'embouchure de la rivière en amont du lac : méso-eutrophe
- Le reste du lac mésotrophe (eau qui reçoit une quantité plus grande d'éléments nutritifs)

L'eutrophisation de l'eau est une surfertilisation artificielle qui la transforme progressivement en marécage puant. Pour une meilleure compréhension de cette classification (oligothrophe, mésothrophe, eurhrophe), nous vous invitons à consulter un site fort intéressant : http://www.troussedeslacs.org/pdf/fiche_eutro.pdf

À nouveau en 2016, la qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière en amont témoigne de l'arrivée massive de polluants. Il est à noter qu'à chaque année une partie des polluants provenant majoritairement de cette rivière se fixe dans le lac sous forme de matières organiques excessives. C'est ce qui fait que pour une véritable amélioration de la santé du lac, il ne suffit pas d'une seule bonne année, mais de plusieurs successives pendant lesquelles il y a une diminution importante d'émission de polluants et d'accumulation de matière organique.

Tel que le confirme le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL*), organisme du MDDELCC, le lac Magog est à un stade intermédiaire d'eutrophisation. ET IL PEUT FORT BIEN REDEVENIR EUTROPHE si la quantité de polluants qu'il reçoit ne diminue pas. Tel que mentionné dans notre Infolettre 2016, la quantité de polluants (mesurée par le Phosphore Total -Pt) qui arrive par la rivière en amont du lac est passée de 2,5 Tonnes/an à 7 Tonnes/an, soit une augmentation d'environ 1,5 Tonne par année. Si aucune mesure n'est envisagée, cette augmentation se poursuivra.

***Dans quelle mesure les surverses des usines de traitements des eaux usées sont-elles responsables de ces émissions massives de polluants dans la rivière ?
C'est ce que nous avons voulu savoir en demandant au Cogesaf de mener une étude afin d'identifier les sources de phosphore du bassin versant.***

Les résultats vous seront communiqués lors de l'AGA du dimanche 11 juin prochain.

*RSVL : l'Association a nommé une sentinelle dont le rôle est de noter les situations nuisibles à la qualité de l'eau, notamment l'éclosion d'algues bleu-vert (cyanobactéries). Comme membre, vous êtes invités à nous signaler toute situation anormale.

Les bandes riveraines : la position de l'Association

Dans le cadre de révision de son Schéma d'aménagement, la Ville de Sherbrooke a adopté un nouveau règlement qui prévoit une remise à l'état naturel des rives avec l'instauration d'une bande riveraine de 5 ou de 7,5 mètres, selon la pente du terrain. L'Association a fait connaître sa recommandation à la Ville de Sherbrooke lors d'une consultation, recommandation qui n'a pas été retenue.

Les bandes riveraines doivent absolument être considérées dans le cycle hydrologique du bassin versant. Le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) soulignait d'ailleurs en 2007 que, bien que celles-ci contribuent dans une certaine mesure à la filtration des sédiments de surface, elles agissent principalement comme un vecteur important pour assurer la richesse de la faune et de la flore, en plus d'être un rempart efficace contre l'érosion des rives et d'agir comme régulateur du cycle hydrologique. Cependant, contrairement à ce qu'on pourrait croire, elles ne purifient que les eaux de surface du terrain sur lequel elles sont aménagées.

En effet, la rivière et le lac Magog sont un bon exemple sous deux aspects :

- La surface des terrains riverains représente moins de 2 % de la surface totale du bassin versant, alors que celle des terres agricoles en couvre environ 16%.
- Les terrains riverains sont desservis par des rues munies de fossés qui passent à l'arrière de ceux-ci et qui captent les eaux de surface provenant de tout le bassin versant et les acheminent vers le ruisseau le plus proche, lequel se déverse directement dans le lac.

L'augmentation de la surface des bandes riveraines n'est donc pas une solution miracle au problème si elles sont court-circuitées par des structures qui captent les eaux transportées par les fossés. Bien qu'elle reconnaisse l'apport important des bandes riveraines, l'APLMagog recommandait plutôt une bande de 3 mètres comme prescrit en milieu agricole. Cette réglementation serait efficace et plus réaliste compte tenu de la superficie de la plupart des terrains riverains et de leur faible pente.

De plus, souhaitant encourager les efforts pour améliorer la qualité des eaux, l'APLMagog suggérerait plutôt que les villes concernées par la santé de la rivière et du lac Magog concentrent leur surveillance sur l'application d'une réglementation en milieu agricole et sur la surveillance des fossés qui se déversent dans le lac et dont l'incidence directe sur la qualité des eaux est majeure.

Le règlement des bandes riveraines de chaque municipalité peut être consulté aux adresses suivantes :

Ville de Sherbrooke : www.sherbrooke.ca, Ville de Magog : www.ville.magog.qc.ca Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley : www.sainte-catherine-de-hatley.ca

L'érosion des berges due aux glaces : des solutions

Le printemps amène la fonte des glaces qui se déplacent avec le courant et les vents. Elles érodent certaines berges qui doivent être solidifiées. Plusieurs techniques peuvent être employées afin de contrer les dommages. Le RAPPEL (Coopérative de solidarité en protection de l'eau) (www.rappel.qc.ca) dont l'APLMagog est membre peut être consulté à ce sujet.

Le dépôt des neiges usées près de la rivière Magog : les normes gouvernementales

Des membres s'interrogent sur l'impact de ce dépôt. Il existe des normes précises du MDDELCC à ce sujet. Nous vous invitons à consulter (http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/neiges_usees/guide.htm). Par ailleurs, les analyses de l'eau que nous avons menées ces dernières années, nous amènent à conclure qu'il n'y a pas d'effet significatif sur la qualité de l'eau.

Capsule historique du lac Magog

Saviez-vous ... LE LAC MAGOG S'APPELAIT SCAWANINAPUS (LIEU OÙ L'ON FUME) DU TEMPS DES ABÉNAQUIS, POUR QUI IL CONSTITUAIT UNE HALTE LORS DE LEURS DÉPLACEMENTS. IL RESTA QUASI INACCESSIBLE JUSQU'À L'OUVERTURE D'UNE ROUTE RELIANT MAGOG À SHERBROOKE VERS LE MILIEU DU XIX^E SIÈCLE. JUSQU'À CETTE ÉPOQUE, SEULES ÉTAIENT UTILISABLES LES VOIES NAVIGABLES.

PRIORITÉ 2

ACCROITRE LE NOMBRE DE MEMBRES ET AMELIORER LES CANAUX D'INFORMATION

Comité « Recrutement »

Les actions

Pour une association comme l'APLMagog, les membres représentent son poids politique. C'est pourquoi l'Association a fait du recrutement l'une de ces cinq priorités dans son Plan d'action triennal 2014-2017. Il y a maintenant trois ans, un comité a alors été formé pour s'attaquer à cette priorité.

Voici le travail réalisé plus particulièrement entre avril 2016 et mars 2017. Trois blocs d'actions ont été établis pour augmenter le membership :

Le bloc A pour assurer le renouvellement des membres de l'année précédente. Cette tâche a été confiée à une de nos membres qui a rejoint par téléphone la très grande majorité de ces personnes ; seulement une quinzaine n'a pas renouvelé son adhésion.

Le bloc B visait à rejoindre d'anciens membres. En faisant un appel téléphonique, nous avons pu joindre un certain nombre de résidants qui ont adhéré à nouveau à l'Association. Cet exercice a permis en même temps de mettre à jour la base de données que nous avons.

Le bloc C pour aller chercher de nouveaux membres. Tel que mentionné dans l'Infolettre 2016, l'équipe d'ambassadeurs et d'ambassadrices mise sur pied a donné de probants résultats. Leur rôle : aller visiter leurs voisins pour leur faire connaître l'Association et les inciter à devenir membres. Cette stratégie a très bien fonctionné, environ 70 nouveaux membres ont été recrutés.

Comme résultat de ces 3 blocs d'actions :
Le nombre de membres a augmenté de près de 30 % pour se situer aujourd'hui à 349 membres.

Une autre réalisation importante a été **la création d'une toute nouvelle base de données**. Un de nos membres a consacré plusieurs centaines d'heures à créer de toutes pièces une base de données parfaitement adaptée à nos besoins et facile d'utilisation. De plus, la base nous permet de créer des cartes, de faire l'envoi de courriels etc. Nous remercions infiniment Henri Tourigny pour sa contribution très significative à notre vie associative.

En 2017-2018, nous poursuivons le travail amorcé, car les résultats ont été au rendez-vous !

Qui peut être membre ?

La santé du lac concerne non seulement les riverains qu'on appelle « de première ligne », mais aussi **toutes les personnes sensibilisées à l'importance de protéger ce superbe plan d'eau**. L'appui du plus grand nombre est crucial, notamment lors de nos démarches auprès des différentes instances gouvernementales. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons un poids politique significatif.

Consultez notre site Internet (www.aplm.ca) pour vous inscrire en cliquant dans la section « **Devenir membre** » dans le menu de gauche. Votre adhésion est toujours valable pour un an, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Capsule historique du lac Magog

Saviez-vous ... DANS LES ANNÉES '30 ET '40, LES GUIDES TOURISTIQUES DÉCRIVAIENT LE PETIT LAC MAGOG (AINSI QU'ON L'APPELAIT ALORS) COMME L'UN DES PLUS BEAUX SITES DE VILLÉGIATURE DE LA PROVINCE. IL Y AVAIT À UNE CERTAINE ÉPOQUE PLUSIEURS HÔTELS AUTOUR DU LAC : LAKE PARK (1826), MANOIR DU LAC (1936), AUBERGE DES PINS ET BEAU SITE (1949). TOUS CONNurent LE TRISTE SORT DES FLAMMES AU FIL DES ANS.

PRIORITÉ 3

ÉTABLIR UN RÈGLEMENT POUR L'ACCÈS À L'EAU DES EMBARCATIONS MOTORISÉES AVEC LES MUNICIPALITÉS RIVERAINES AFIN DE LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DES ESPÈCES EXOTIQUES AQUATIQUES ENVAHISSANTES, D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DE MINIMISER L'ÉROSION PAR UN RESPECT DES VITESSES DE DÉPLACEMENT

Comité « Embarcations motorisées »

Accès au lac et à la rivière Magog pour les embarcations motorisées : décisions municipales

L'Infolettre de l'été 2016 vous a renseignés sur les résultats de la pétition que plus de 550 personnes signaient entre 2013 et 2016, pétition mise sur pied par l'Association en vue d'atteindre les objectifs indiqués dans le titre ci-haut. Depuis, diverses rencontres ont eu lieu avec les trois municipalités riveraines, la dernière s'est tenue en novembre dernier. En résumé, il ressort que les trois municipalités sont conscientes de l'importance de mieux contrôler les accès situés sur leur territoire respectif :

- **la Ville de Sherbrooke** a installé une barrière au Parc de la Plage Municipale et, pour la sécurité des citoyens résidant dans ce secteur, a instauré une nouvelle réglementation pour le stationnement dans les rues avoisinantes. Une autre barrière a également été installée au Parc Rodrigue.
- **la Ville de Magog** a été interpellée pour que soient mieux contrôlés les accès au plan d'eau sur son territoire. C'est ainsi que la descente au bout de la rue Bournival est maintenant réservée aux résidents et une barrière y a été installée.
- **la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley** avait déjà fait installer un accès au parc Mgr Vel pour les résidents. De plus, à la demande des citoyens résidant dans le secteur de la rue Des Érables, une barrière y a aussi été installée.

Le suivi pour l'installation de stations de lavage des embarcations motorisées et de leurs remorques: État de la situation

Quant à l'installation de stations de lavage des embarcations motorisées et de leurs remorques, l'Association devra poursuivre ses efforts afin d'y parvenir. Rappelons que les deux lacs voisins, le Memphrémagog et le Massawippi, possèdent depuis plus de 15 ans de telles stations. Pourtant, les trois municipalités concernées restent difficiles à convaincre de traiter le lac Magog de la même façon.

Finalement, à notre demande, une augmentation de la surveillance de la patrouille nautique a été remarquée l'été dernier. On nous promet qu'il en sera de même pour l'été 2017 !

PLAISANCE OU DÉPLAISANCE – INVERSER LE COURANT

L'Association a participé avec sept autres associations de lac à la préparation de ce Mémoire qui ultimement vise à demander au gouvernement d'amender la Loi fédérale de 2001 de la marine marchande afin de distinguer la navigation de plaisance de la navigation commerciale. Si elle devait être amendée, les municipalités pourraient dorénavant être autorisées à se doter de règlements qui conviendraient à la situation particulière des lacs et cours d'eau sur leur territoire.

Ce Mémoire a été présenté en septembre 2016 à la députée de Compton-Stanstead, madame Marie-Claude Bibeau, pour qui la protection des lacs est un enjeu prioritaire. Il peut être consulté à lacmassawippi.ca.

PRIORITÉ 4

MIEUX FAIRE CONNAITRE LE RÔLE DE L'APLMAGOG ET AMELIORER LES LIENS AVEC LES DÉCIDEURS DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT

Depuis l'AGA de juin 2016, les membres du CA ont participé à divers événements ou rencontres :

- Juillet 2016: Avis à la Ville de Magog sur le projet de développement d'un camping de luxe au Golf de Venise
- Août 2016 : Participation à la préparation du Mémoire « Plaisance ou déplaisance – Inversez la vague »
- 16 septembre 2016 : Participation à la Journée Eau du Cogesaf
- 16 novembre 2016 : Participation à la rencontre organisée à notre demande par la MRC de Memphrémagog avec les trois municipalités riveraines, comme suivi à notre demande d'instaurer une réglementation relative à l'accès au plan d'eau des embarcations motorisées (résultats : voir priorité 3)
- 19 novembre 2016 : Participation à la Journée annuelle des associations organisée par le RAPPEL
- 8 avril 2017 : Participation à l'AGA du Regroupement pour la préservation de l'Île du marais de Katevale
- 6 mai 2017 : Participation à l'AGA du RAPPEL
- 18 mai 2017 : Participation à la rencontre « bilan annuel » des organismes du bassin versant organisée par le Cogesaf
- 25 mai 2017 : Participation à l'AGA du Cogesaf

Par ailleurs, des rencontres ont eu lieu avec le Cogesaf afin de **soumettre un projet d'analyse des sources de phosphore dans le lac et la rivière Magog**. Cette étude a été confiée par le Cogesaf au groupe CHUVA de l'Université de Sherbrooke qui a présenté son rapport final le 15 décembre 2016. Après analyse de ce rapport, nous avons demandé une rencontre avec le Cogesaf afin de transmettre nos réactions et notre évaluation des résultats de cette étude. La rencontre a eu lieu le 11 mai 2017. Des informations vous seront transmises à l'AGA du 11 juin 2017.

Tel que mentionné dans la priorité 3, un important travail a été réalisé en partenariat avec Bleu Massawippi et MCI (Memphrémagog Conservation inc.) pour présenter à la députée Marie-Claude Bibeau un mémoire intitulé « Plaisance ou déplaisance – Inversez le courant ». Lors de l'AGA, nous aurons l'occasion de vous informer des suites qui sont données à ce Mémoire.

Tel que prévu dans le Plan d'action triennal 2014-2017, nous avons élaboré un Plan de communication et embauché Renaud Beaucher Perras pour réaliser diverses actions. C'est dans ce cadre que la page Web de l'Association a été revue et améliorée et que le site Facebook a été créé. Ces deux moyens de communication nous feront mieux connaître et amélioreront les communications avec nos membres et avec nos partenaires.

En terminant, des projets en cours :

- Modification du nom de l'Association afin d'être plus représentatif de la mission et du territoire qu'elle englobe (lac et rivière Magog). De plus, d'autres organismes ont le même acronyme « APLM ».
- Instauration d'une patrouille nautique, sous la responsabilité de l'Association, visant notamment à informer les utilisateurs du plan d'eau des impacts de leurs comportements.
- Ajout de partenaires Écoresponsables (commerces, industries, etc.)

**Remerciements pour les subventions reçues aux villes de Sherbrooke et de Magog,
à la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley.**

Remerciements aux bénévoles : Un organisme à but non lucratif vit aidé de bénévoles : les membres du conseil d'administration, pour le recrutement : les ambassadrices et ambassadeurs, Suzanne Chevalier et Jean-Claude Thibodeau, pour l'informatique : Henri Tourigny, et toutes les personnes qui nous ont fait bénéficier de leur expertise dans divers domaines.

Patrouille nautique : URGENCE environnement

La Patrouille nautique de la MRC Memphrémagog et celle de la Ville de Sherbrooke naviguent sur les eaux de la rivière et du lac Magog afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et de les sensibiliser à ce sujet. Si vous êtes témoins d'un acte allant à l'encontre de la protection de l'environnement, de la sécurité des usagers ou de la présence de cyanobactéries, il est de votre devoir de communiquer toutes informations pertinentes à l'une des entités suivantes, selon la situation :

Info Environnement	Patrouilles nautiques
Urgence-Environnement (MDDELCC) 1-866-694-5454	Patrouille nautique des lacs Magog, Lovering et Massawippi 819-620-6884
S.O.S. Braconnage 1-800-463-2191	
Ville de Sherbrooke (Urbanisme) 819-821-5474	
Ville de Magog (Environnement) 819-843-7106	Patrouille nautique de la Ville de Sherbrooke : 819-821-5555
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley 819-843-1935	

Pour plus d'informations au sujet des règlements applicables à la rivière et au lac Magog, de la Patrouille nautique et des limites de vitesse à respecter par les embarcations motorisées, nous vous invitons à consulter le lien suivant :

www.mrcmemphremagog.com

D'autres nouvelles ou sujets qui vous intéressent peuvent être consultés sur les sites suivants :

Usine d'épuration à venir à Omerville

<http://www.lerefletdulac.com/actualites/2017/2/18/l-usine-d-epuration-d-omerville-de-magog-en-tete-de-liste-des-pr.html>

Espèces exotiques envahissantes

<http://cqeec.org>

Plaisance et déplaisance-Inversez la vague – Mémoire présenté à la députée Marie-Claude Bibeau

www.memphremagog.org

Nouvelles, Dossier bateau à moteur OU RAPPEL.qc.ca

Végétalisation adaptée et végétaux recommandés pour vos bandes riveraines

www.aqpp.org

bandes riveraines

RAPPEL : Regroupement des Associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du Haut-bassin de la rivière Saint-François (Coopérative de solidarité en protection de l'eau) www.rappel.qc.ca

COGESAF (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François)

www.cogesaf.qc.ca

L'ÉQUIPE DE L'APLMAGOG

VOUS SOUHAITE

UN BON ÉTÉ 2017

APLM

IMPRIMERIE PLUS Estrie

Service Simple et Courtois

Impression numérique, Cartes d'affaire
Impression Offset, Papeterie
et beaucoup **PLUS**

150, de la Grand Rue, Ste-Catherine-de-Hatley Tél.: 819 769-0311